

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 JUIN 2017**

Le Conseil Municipal a été convoqué le Jeudi 22 Juin 2017 pour une réunion ordinaire, le Vendredi 30 Juin 2017 à 18H30.

COMPTE-RENDU

L'An Deux Mille Dix Sept, le Trente Juin à dix-huit heures Trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de HONDSCHOOOTE sous la présidence de Monsieur Hervé SAISON, Maire de Hondschoote.

Étaient Présents : M. SAISON Hervé, Maire - Mme POULEYN Michèle - M. CANLER Didier - Mme FAES Mélanie - M. VERMERSCH Jérôme - Mme WIECZOREK Martine, Adjoints - M. WILST Thierry - Mme DETAVERNIER Noémie - M. BARBARY David - M. BEAUCAMP Sébastien - Mme POULEYN Katia, conseillers municipaux délégués - Mme DOUILLIET Christelle - Mme DEBRIL Laurie - Mme DEVYS Odile - M. OUTTIER Gérard - M. DELATTRE François - Mme VANHAECKE Catherine - M. SINNAEVE Christophe - M. DEVIENNE Gérard - conseillers municipaux.

Était absent et excusé : M. RYCKEMBUSCH Jimmy.

Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. DEVOS Joël	a donné procuration à M. VERMERSCH Jérôme,
M. PERCAILLE Jean-Marie	a donné procuration à M. CANLER Didier,
Mme INGELAERE Christine	a donné procuration à Mme FAES Mélanie,
Mme BLONDE Dorothée	a donné procuration à Mme POULEYN Michèle,
M. VANDENBILCKE Thierry	a donné procuration à M. WILST Thierry,
M. DECOCK Bertrand	a donné procuration à M. BARBARY David,
M. COUDEREAU Claude	a donné procuration à Mme POULEYN Katia.

Mme POULEYN Michèle est nommée Secrétaire de Séance.

00 - PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11 MAI 2017

Adopté par 22 voix Pour et 04 Abstentions.

01 - INSTALLATION DE MONSIEUR GERARD DEVIENNE AU CONSEIL MUNICIPAL EN REMPLACEMENT DE MADAME CHANTAL VANRECHEM

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 04 Mai 2017, Madame Chantal VANRECHEM l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Monsieur Gérard DEVIENNE, suivant immédiat sur la liste « Nouvelle Ere pour Hondschoote » dont faisait partie Madame Chantal VANRECHEM lors des dernières élections municipales, a été contacté, a donné un avis favorable et est installé en qualité de Conseiller Municipal.

02 - MODIFICATION DES REPRESENTANTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

A - ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Exposé de Monsieur le Maire,

Comme le prévoit l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres des commissions communales doivent être répartis proportionnellement entre les conseillers municipaux des deux listes « Avec Hervé SAISON - une équipe en action » et « Nouvelle Ere pour Hondschoote ».

Vu la démission de Madame Chantal VANRECHEM et l'entrée au Conseil Municipal de Monsieur Gérard DEVIENNE.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, par 26 voix POUR :

- **PROCEDE** à l'élection des membres des commissions communales conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que cette désignation doit être effectuée au scrutin secret dans le respect de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ont été élus - à la suite du dépouillement et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, par **26 voix POUR** :

COMMISSION « AFFAIRES FINANCIERES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » - 1 Président - 12 membres

Président : M. Joël DEVOS

Membres : MM. Bertrand DECOCK - Sébastien BEAUCAMP - Michèle POULEYN - Didier CANLER - Mélanie FAES - Jérôme VERMERSCH - Martine WIECZOREK - David BARBARY - Jean-Marie PERCAILLE - Gérard OUTTIER - Catherine VANHAECKE - François DELATTRE.

COMMISSION « DEVELOPPEMENT DURABLE – LOGEMENT ET ACCESSIBILITE » - 1 Président - 10 membres

Président : Mme Michèle POULEYN

Membres : MM. Thierry WILST - Noémie DETAVERNIER - Sébastien BEAUCAMP - Martine WIECZOREK - Mélanie FAES - Thierry VANDENBILCKE - Odile DEVYS - Jérôme VERMERSCH - Christophe SINNAEVE - François DELATTRE.

COMMISSION « AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE » - 1- Président - 10 membres

Président : M. Didier CANLER

Membres : MM. Laurie DEBRIL - Jimmy RYCKEMBUSCH - Jean-Marie PERCAILLE - Katia POULEYN - Joël DEVOS - Noémie DETAVERNIER - Christelle DOUILLIET - Dorothée BLONDE - Catherine VANHAECKE – Gérard DEVIENNE.

COMMISSION « COMMUNICATION – TIC » - 1 Président - 10 membres

Président : Mme Mélanie FAES

Membres : MM. Katia POULEYN – Noémie DETAVERNIER – David BARBARY – Christelle DOUILLIET – Sébastien BEAUCAMP – Jérôme VERMERSCH – Martine WIECZOREK – Michèle POULEYN – Catherine VANHAECKE – Gérard DEVIENNE.

COMMISSION « GRANDS TRAVAUX – AFFAIRES RURALES ET URBANISME » - 1 Président - 10 membres

Président : M. Jérôme VERMERSCH

Membres : MM. Bertrand DECOCK – Joël DEVOS – Sébastien BEAUCAMP – Michèle POULEYN – Dorothée BLONDE – Thierry WILST – Claude COUDEREAU – Noémie DETAVERNIER – Christophe SINNAEVE – François DELATTRE.

COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES – CCAS – EMPLOI ET FAMILLE » - 1 Président - 10 membres

Président : Mme Martine WIECZOREK

Membres : MM. Christine INGELAERE – Christelle DOUILLIET – Michèle POULEYN – Mélanie FAES – Thierry VANDENBILCKE – Odile DEVYS – Claude COUDEREAU – Joël DEVOS – Catherine VANHAECKE – François DELATTRE.

COMMISSION « SECURITE ET CIRCULATION » - 1 Président - 8 membres

Président : M. Jean-Marie PERCAILLE

Membres : MM. Dorothée BLONDE – David BARBARY – Jérôme VERMERSCH – Katia POULEYN – Jimmy RYCKEMBUSCH – Odile DEVYS - François DELATTRE – Gérard DEVIENNE.

COMMISSION « FETES » - 1 Président - 10 membres

Président : M. Thierry WILST

Membres : MM. Jean-Marie PERCAILLE – Mélanie FAES – Jimmy RYCKEMBUSCH – Christelle DOUILLIET – Noémie DETAVERNIER – Thierry VANDENBILCKE – Katia POULEYN – Dorothée BLONDE – Catherine VANHAECKE – Gérard DEVIENNE ;

COMMISSION « CADRE DE VIE » - 1 Président - 10 membres

Président : Mme Noémie DETAVERNIER

Membres : MM. Didier CANLER – Dorothée BLONDE – Mélanie FAES – Laurie DEBRIL – Claude COUDEREAU – Odile DEVYS – Gérard OUTTIER – Katia POULEYN - François DELATTRE – Gérard DEVIENNE.

COMMISSION « SPORTS » - 1 Président - 10 membres

Président : M. David BARBARY

Membres : MM. Didier CANLER – Joël DEVOS – Mélanie FAES – Jean-Marie PERCAILLE – Jimmy RYCKEMBUSCH – Thierry VANDENBILCKE – Katia POULEYN – Dorothée BLONDE – Catherine VANHAECKE – François DELATTRE.

COMMISSION « MAINTENANCE DES BATIMENTS » - 1 Président - 9 membres

Président : M. Sébastien BEAUCAMP

Membres : MM. Jérôme VERMERSCH – Martine WIECZOREK – Joël DEVOS – Bertrand DECOCK – Dorothée BLONDE – David BARBARY – Thierry VANDENBILCKE – Christophe SINNAEVE – François DELATTRE.

COMMISSION « CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE » - 1 Président - 10 membres

Président : Mme Katia POULEYN

Membres : MM. Didier CANLER – Noémie DETAVERNIER – Christelle DOUILLIET – Mélanie FAES – David BARBARY – Laurie DEBRIL – Thierry WILST – Jimmy RYCKEMBUSCH – François DELATTRE – Gérard DEVIENNE.

COMMISSION « JEUNESSE » - 1 Président - 12 membres

Président : M. Jimmy RYCKEMBUSCH

Membres : MM. Michèle POULEYN – Didier CANLER – Mélanie FAES – Martine WIECZOREK – Noémie DETAVERNIER – Katia POULEYN – Dorothée BLONDE – Laurie DEBRIL – Christelle DOUILLIET – Odile DEVYS – Catherine VANHAECKE – François DELATTRE.

COMMISSION « P.L.U. » - 1 Président - 15 membres

Président : M. Hervé SAISON

Membres : MM. Didier CANLER – Thierry WILST – Jérôme VERMERSCH – Michèle POULEYN – Noémie DETAVERNIER – Dorothée BLONDE – Jimmy RYCKEMBUSCH – David BARBARY – Thierry VANDENBILCKE – Martine WIECZOREK – Bertrand DECOCK – Gérard OUTTIER – Christophe SINNAEVE – François DELATTRE – Gérard DEVIENNE.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - 1 Président - 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

Président : M. Hervé SAISON

Membres Titulaires : MM. Jérôme VERMERSCH – Sébastien BEAUCAMP – Dorothée BLONDE – Thierry VANDENBILCKE – Gérard OUTTIER.

Membres Suppléants : MM. Bertrand DECOCK – Thierry WILST – Claude COUDEREAU – Odile DEVYS – Christophe SINNAEVE.

COMMISSION « MAPA » - 1 Président - 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

Président : M. Hervé SAISON

Membres Titulaires : MM. Jérôme VERMERSCH – Sébastien BEAUCAMP – Dorothée BLONDE – Thierry VANDENBILCKE – Gérard OUTTIER.

Membres Suppléants : MM. Bertrand DECOCK – Thierry WILST – Joël DEVOS – Odile DEVYS – Christophe SINNAEVE.

B - ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SUITE A LA DEMISSION DE MME CHANTAL VANRECHEM

Exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la démission de Madame Chantal VANRECHEM, Conseillère Municipale, Membre de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale d'Hondschoote,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein du Centre Communal d'Action Sociale,

Il est procédé à l'élection d'un nouveau membre à la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale d'Hondschoote.

Est candidat : **M. François DELATTRE**

A la suite du dépouillement,

Est élu au scrutin secret, par **26 voix POUR**, **Monsieur François DELATTRE**, Membre de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de Madame Chantal VANRECHEM.

03 - TERRAIN RUE COPPENS A HONDSCHOOTE

Exposé de Monsieur le Maire,

Il s'agit du terrain qui jouxte le chemin pour aller au moulin,

Une régularisation des propriétés est nécessaire. En effet, une partie de ce terrain cadastré Section A – N°395, est utilisée actuellement en espace vert. Le but est d'acquérir cette parcelle pour créer un cheminement de 5 m de large face aux habitations.

Comme il avait été signalé au moment du budget, les frais de géomètre sont pris en charge par la commune et une somme de 1 000.00 € (mille euros) pourra être versé au propriétaire concerné : Monsieur VANBOCKSTAEL ; Le locataire étant Monsieur Didier BEVE.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

EMET un avis favorable à la réalisation d'un plan de géomètre comme indiqué ci-dessus,

DECIDE de verser la somme de 1 000.00 € (mille euros) à Monsieur VANBOCKSTAEL, propriétaire dudit terrain.

DESIGNE l'étude de Maîtres THOOR - DEBERT-FOSSAERT à Hondschoote, pour la réalisation de cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

04 - TERRAIN IMPASSE D'ARRAS A HONDSCHOOTE

Exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur et Madame GOUVAERT, nouveaux propriétaires du N°9 Impasse D'Arras, cadastré Section A - N°s 647 et 769, se sont aperçus que leur terrain était plus grand que la parcelle qu'ils venaient d'acheter.

Ceci est dû à l'intégration dans ledit terrain, d'une parcelle appartenant en partie à la commune cadastrée Section A - N°864.

Il est proposé de régulariser cette situation par :

- Une division cadastrale de la parcelle communale,
- Une rétrocession de cette parcelle au nouveau propriétaire, à titre gracieux,
- Une prise en charge des frais de géomètres et notariés par Monsieur et Madame GOUVAERT ;

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ACCEPTE de céder, à titre gracieux, la nouvelle parcelle à définir suite au passage du géomètre,

DIT que les Services des Domaines seront consultés,

DESIGNE l'étude de Maîtres THOOR - DEBERT-FOSSAERT, pour la réalisation de cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

05 - RYTHMES SCOLAIRES

Exposé de Monsieur Didier CANLER,

La Commission « Affaires Scolaires et Enfance » s'est réunie le 15 Juin dernier, avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves, après la réalisation d'un sondage auprès des parents.

A l'unanimité, les membres présents ont proposé de revenir à la semaine des 4 jours et par conséquent de supprimer les NAP.

Les horaires des écoles seront les suivants :

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8H45 - 12H00 et 13H45 - 16H30

Les horaires de la garderie seront les suivants :

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 7H15 - 8H45 et 16H30 - 18H30

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ACCEPTE la proposition de la Commission « Affaires Scolaires et Enfance » telle que définie ci-dessus.

06 - CCHF - CONVENTION DE LUTTE CONTRE LA JUSSIE

Exposé de Monsieur le Maire,

La Communauté de Communes des Hauts de Flandre envisage de signer une convention entre l'ensemble des partenaires impliqués dans la lutte contre la jussie.

Il est proposé d'accepter celle-ci.

L'Assemblée, après en avoir entendu les termes de ladite convention et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

EMET un avis favorable à la signature de celle-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

07 - CCHF – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE – VENTE DE JETONS CAMPING-CARS PAR « HONDSCHOOTE-TOURISME »

Exposé de Monsieur le Maire,

La Communauté de Communes des Hauts de Flandre propose de signer une convention pour la vente de jetons camping-cars.

En effet, ces jetons sont vendus par les commerçants hondschootois mais aussi par l'Office de Tourisme d'Hondschoote.

Par conséquent, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre propose de les vendre également sous réserve du reversement d'une commission forfaitaire de 10 %.

Il est proposé d'accepter cette convention.

L'Assemblée, après en avoir entendu les termes de ladite convention et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, **EMET** un avis favorable à la signature de celle-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

08 - SIECF – MODIFICATION DES STATUTS

Exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 1966 portant création du SIECF

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2012, portant fusion du SIECF avec l'ensemble des syndicats d'électrification rurale du territoire,

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 11, 18 et 24 décembre 2015 et en date du 30 décembre 2016,

Considérant que les Communes disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération du Comité syndical du SIECF, pour se prononcer sur la modification envisagée et que passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, (Monsieur Hervé SAISON, salarié au SIECF, n'a pas pris part au vote),

DECIDE d'approuver la modification statutaire du SIECF, à compter du 1er janvier 2018, selon les statuts qui peuvent se résumer ainsi :

- Nouvelles compétences optionnelles :
 - IRVE (Installations de Recharge publiques pour Véhicules Electriques),
 - Bornes de recharge GNV et bio-GNV,
 - Réseaux de chaleur.

09 - SIECF – TRANSFERT DE COMPETENCES

Exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 1966 portant création du SIECF,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2012, portant fusion du SIECF avec l'ensemble des syndicats d'électrification rurale du territoire,

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 11, 18 et 24 décembre 2015 et en date du 30 décembre 2016,

Considérant que les Communes disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération du Comité syndical du SIECF, pour se prononcer sur la modification envisagée et que passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, (Monsieur Hervé SAISON, salarié au SIECF, n'a pas pris part au vote),

DECIDE d'adhérer au SIECF pour les compétences suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- IRVE (Installation de Recharge publique pour Véhicules Electrique)
- Bornes GNV et Bio GNV

10 - CGT-FAPT (SYNDICAT DEPARTEMENTAL CGT DE LA FEDERATION DES ACTIVITES POSTALES ET DE TELECOMMUNICATIONS) – MOTION POUR LE MAINTIEN D'UN SERVICE POSTAL DE QUALITE

Exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. La direction de La Poste continue à supprimer en moyenne 7000 emplois par an (en dépit du CICE dont le montant avoisine le milliard d'euros sur les trois dernières années), ce qui se traduit par des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancées, des bureaux de Poste aux horaires réduits voire même fermés.

Considérant que la direction de La Poste envisage d'accélérer ces transformations et ces fermetures de bureaux, privilégiant tout type de partenariat à offre de service réduite (maison de service au public, relais Poste, Agence postale communale ou intercommunale). Ceci constitue une régression sans précédent tant au niveau du contenu des services publics proposés et de l'accessibilité bancaire qu'au niveau de l'aménagement du territoire par le « détricotage » du maillage territorial des bureaux de poste. L'absence de bureau de Poste fonctionnel n'incite pas au maintien ou à l'implantation d'entreprises et industries ce qui impactera clairement l'emploi et le tissu économique local.

Considérant que la rallonge de 4 millions d'euros prévue pour le fond de péréquation (entériné dans le contrat de présence postale 2017-2019) reste bien insuffisante pour répondre aux besoins de la population en matière de services et d'aménagement du territoire. Et cela, alors même que l'on demande de plus en plus d'efforts aux mairies pour palier au désengagement de La Poste et maintenir un service postal de qualité pour la population.

Considérant que La Poste est une S.A. à capitaux publics et que les mairies et la population ont leur mot à dire sur l'avenir du service public postal.

L'Assemblée, à l'unanimité,

SE PRONONCE pour le maintien d'un service public postal de qualité,

REFUSE toute fermeture ou transformation de bureau de poste.

11 - CHANTIERS PARTENORD RUE DE L'YSER ET RUE DE BERGUES – RESULTAT DE L'ENQUETE

Exposé de Madame Michèle POULEYN,

Madame Michèle POULEYN donne lecture de l'enquête faite auprès des locataires (26 locataires dont 6 absents) des maisons Partenord, qui peut se résumer comme suit :

Les Avis des locataires	Très Satisfait	Satisfait	Peu Satisfait	Pas du tout satisfait
Les conseils et informations données avant les travaux	11	8		
La qualité des travaux	10	10		
La finition intérieure (Electricité, Sanitaire, Embellissement ...)	6	11	2	
Propreté du chantier	9	8	2	1
Réception du chantier	9	11		
Globalement vous êtes	10	9	1	
	55	57	5	1
	46,61%	48,31%	4,24%	0,85%
	94,92%		5,08%	

Monsieur François DELATTRE s'étonne que la Mairie puisse se faire le porte-parole de Partenord, en donnant le résultat d'une enquête de satisfaction, dont 95 % seraient des avis favorables aux travaux réalisés dans les logements Rue de l'Yser et Rue de Bergues sachant qu'une enquête judiciaire est en cours à la demande d'une association qui représente les locataires de ces logements.

Monsieur DELATTRE précise que, dans ce contexte, la mairie ne peut pas cautionner cette enquête.

Par ailleurs, Monsieur DELATTRE rappelle que les locataires ont subi une augmentation de loyer mensuel de 100.00 € en moyenne et que le bailleur ne respecte pas certaines procédures administratives (par exemple : expulsion sans préavis de certains habitants de leurs cabanons).

Dans ce contexte, Monsieur DELATTRE émet de sérieux doutes sur la validité de cette enquête et ne souhaite pas que la mairie en face publicité.

Le Conseil Municipal en prend acte.

12 - QUESTIONS DIVERSES

A. DECISION MODIFICATIVE N°2017-01

Sur proposition de Monsieur le Maire,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de modifier comme suit le budget 2017 :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

10223 - Remboursement Taxe d'Aménagement	- 1 000 €
275 - Dépôts et cautionnements	+ 1 000 €

B. CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DELEGUEE ET AU FINANCEMENT DU TRANSPORT D'ELEVES

Exposé de Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs années, le Département délègue à notre commune, l'organisation du transport scolaire des élèves résidant sur le territoire communal, le département finançant le transport des élèves répondant aux critères de prise en charge définis dans son règlement relatif au droit au transport. La convention en vigueur expire à la fin de l'année scolaire 2016/2017.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} Septembre 2017, la compétence transport relèvera de la Région des Hauts de France, en vertu de la loi NOTRe du 07 Août 2015.

Aussi, afin d'assurer la continuité du service, le Département reconduit le dispositif à compter de la rentrée de septembre 2017.

A cet effet, la Commission Permanente du Conseil Départemental, réunie le 22 Mai 2017, a approuvé les termes de la convention relative à l'organisation déléguée et au financement du transport d'élèves.

Il est proposé de signer cette convention.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, (Monsieur Christophe SINNAEVE, salarié du Conseil Départemental, n'a pas pris part au vote),

DONNE un avis favorable aux termes de la convention présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

C. EQUIPEMENT DE TELEPHONIE MOBILE - EGLISE D'HONDSCHOOTE

Exposé de Monsieur le Maire,

Orange partage l'ambition des pouvoirs publics de déployer le Très Haut Débit fixe et mobile. L'entreprise confirme ses engagements d'investissements sur les années à venir dans un réseau à très haut débit mobile pour tous.

Orange souhaite installer un nouvel équipement qui permettra à la commune d'Hondschoote d'améliorer la couverture réseau dans le clocher de l'église et également installer la nouvelle technologie 4G.

Les études montrent la possibilité d'installer une antenne derrière chaque abat-son (quatre en totalité) permettant de couvrir 360° autour de l'église. Cette installation intérieure à l'avantage de ne pas dégrader la façade du bâtiment et assure une intégration parfaite. L'accès au clocher sera remis aux normes (éclairage, escalier...) aux frais de l'opérateur pour assurer la sécurité des intervenants. L'accès aux autres mécanismes lié au culte ou au fonctionnement de l'édifice sera maintenu voir amélioré.

Orange sera redevable d'un loyer annuel contractualisé par un bail de 12 ans, signé des deux parties d'un montant de 4 500 € revalorisé de 1% l'an.

L'alimentation électrique des armoires sera assurée par un compteur indépendant demandée et signée entre Orange et le fournisseur d'énergie.

Il est proposé d'accepter l'installation de cet équipement dans l'église et la perception d'une redevance de 4 500 €/an.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au projet d'installation d'un nouvel équipement Orange dans le clocher de l'église d'Hondschoote.

ACCEPTTE de recevoir en contrepartie, un loyer annuel de 4 500 € revalorisé de 1 % par an.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H25.

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON